**Déclaration Mutualité Française**

**Conseil CNSA du 2 février 2023**

La Mutualité Française se prononcera contre ce PLRFSS portant sur la réforme des retraites.

La Mutualité Française regrette que le débat sur cette réforme n’ait pas permis de repenser la place du travail et le rôle des séniors dans notre société.

Le projet de réforme, polarisé autour du paramètre de l’âge de départ en retraite (âge légal et allongement de la durée de cotisations) a des répercussions sur la population. L’espérance de vie en bonne santé deviendrait inférieure ou égale à l’âge de départ en retraite.

Elle a aussi des répercussions financières sur les autres branches de la protection sociale (assurance maladie, accidents du travail / maladies professionnelles – avec des transferts d’ores et déjà envisagés et l’augmentation inévitable du nombre d’arrêts maladie de longue durée mais également chômage).

Sachant qu’aujourd’hui, seule une personne sur deux occupe un emploi au moment de son départ en retraite, le simple report de l’âge de départ pourrait augmenter le nombre de personnes « ni en emploi, ni en retraite ».  Ce paramètre n’apporte donc pas de solution à terme à la soutenabilité générale de notre système de protection sociale auquel nous sommes tous attachés.

D’autres sources de financement existent pourtant pour rééquilibrer notre système. Ainsi, la Mutualité Française propose de revenir aux principes qui ont guidé la création du fonds de réserve des retraites en l’abondant quand la conjoncture est favorable et en sanctuarisant son utilisation. Si le fonds avait été abondé comme initialement prévu et si son utilisation n’avait pas été détournée de sa finalité originelle d’amortissement des cycles conjoncturels, la question du financement d’ici 2027 se poserait avec beaucoup moins d’acuité.

La Mutualité Française propose de renforcer la formation tout au long de la carrière pour prévenir le déclassement professionnel et l’usure physiologique et psychique.

La qualité de vie et des conditions de travail, la prévention de l’usure professionnelle et des mécanismes de formation et d’accompagnement des fins de carrière doivent être des priorités.

Pour anticiper le passage à la retraite, nous devons également penser des modes d’incitation pour valoriser l’expérience et la transmission des savoirs entre jeunes et travailleurs expérimentés.

Ainsi, et malgré quelques aménagements, les mécanismes solidaires de nos acquis sociaux pourraient régresser avec ce projet : allongement de la durée de cotisation excédant les gains d’espérance de vie, reproduction à la retraite des inégalités de revenus de la vie active, baisse du niveau des pensions pour les carrières incomplètes, en particulier pour les femmes.

Pour être justes et équitables, les calculs des pensions de retraite devraient s’employer à corriger les inégalités d’espérance de vie et d’espérance de vie en bonne santé entre les catégories socio-professionnelles de travailleurs et mieux appréhender la pénibilité des métiers.

« *Il est de notre devoir collectif de réduire les inégalités et de pérenniser les fondements solidaires de notre protection sociale par répartition. Mais un partage juste des efforts, notamment par la contribution de l’ensemble des richesses au financement des protections sociales (santé, prévoyance, dépendance, retraite) sont des conditions nécessaires de l’acceptabilité pour un pacte solidaire durable et renouvelé entre générations. » ; ce n’est pas ce qu’envisage ce projet de réforme.*